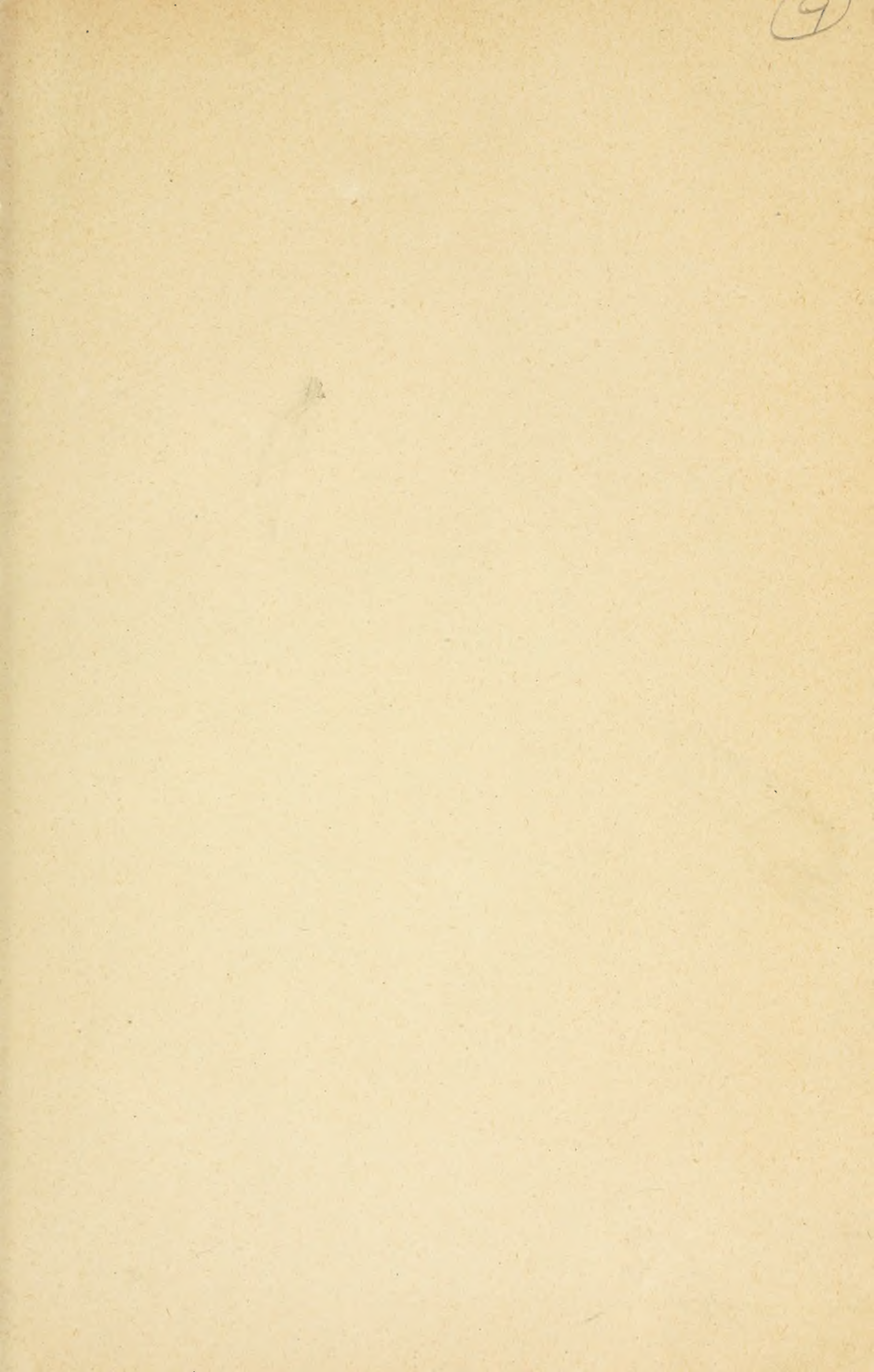
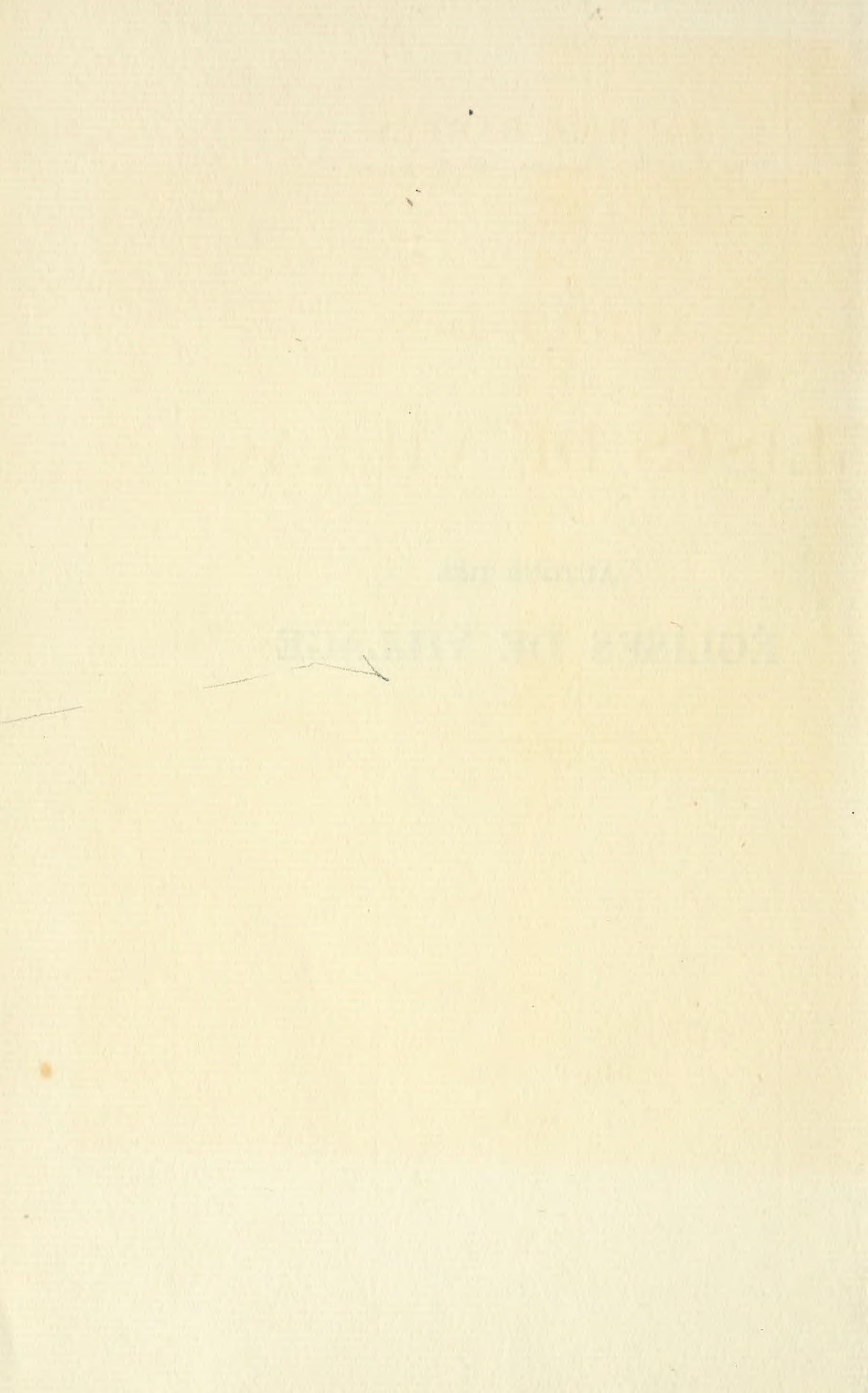

3 1761 04950044 0



AUTOUR DES

ÉGLISES DE VILLAGE



MAURICE BARRÈS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, DÉPUTÉ DE PARIS

AUTOUR DES
ÉGLISES DE VILLAGE

PARIS
SOCIÉTÉ DES TRENTE
ALBERT MESSEIN
19, QUAI SAINT-MICHEL, 19
1913

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

530 exemplaires numérotés à la presse, dont 10 exemplaires sur Chine, 20 exemplaires sur Japon et 500 exemplaires sur vergé d'Arches.

N° 384



AUTOUR DES

ÉGLISES DE VILLAGE

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE 25 NOVEMBRE 1912

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1912

(Extrait du *Journal Officiel* du 26 novembre 1912).

M. MAURICE BARRÈS. — L'ensemble de nos églises et de nos monuments d'architecture religieuse constitue un trésor national qu'il y a lieu de sauvegarder. Voilà le thème que je voudrais développer devant la Chambre pour lui demander qu'elle invite le Gouvernement à assurer, par des règles légales, la conservation, la préservation de ces monuments. (*Très bien! Très bien!*)

C'est l'objet d'un projet de résolution que j'ai déposé entre les mains de M. le Président, et qui viendra aux voix sur l'article 1er.

Et je crois que cette idée peut nous mettre tous d'accord. J'ai pour garant de mon espoir les signatures qu'ont bien voulu donner à mon projet de résolution un grand nombre de membres éminents de tous les partis. Comment douter du succès d'une cause qui réunit, de M. Denys Cochin à M. Albert Thomas, tant d'esprits aussi divers que MM. Villault-Duchesnois, Jules Siegfried, Joseph Thierry, Auguste

Bouge, Joseph Reinach, Louis Barthou, André Lefèvre, Marc Frayssinet, Paul Dupuy, Henri Chéron, Ferdinand Buisson, Leboucq, Charles Benoist, Aynard, d'Iriart d'Etchepare, Jonnart, et je ne cite pas ceux de mes collègues auxquels me réunissent des affinités plus directes et plus resserrées.

Tout le danger, dont j'ai un sentiment si vif que je voudrais pouvoir renoncer à la parole, c'est que, par quelque point de ma démonstration, je nuise à cet accord. Il est fatal qu'appartenant à des partis si divers, nous ayons pour vouloir sauver les églises des motifs différents. Il est possible que quelques-uns des arguments que je vais exposer satisfassent mal des collègues avec lesquels pourtant je m'entends sur le fond. Je les prie de considérer que je ne prétends parler au nom de personne, et qu'il ne faut voir dans mes observations que ma pensée propre. Je l'exposerai sans détour, et je suis convaincu que nous nous mettrons d'accord sur le but à atteindre, alors même que nous reconnaîtrions que nous y sommes conduits, les uns et les autres, par des voies variées. (*Très bien ! Très bien à droite*).

DÉSASTREUSE SITUATION OÙ LA LOI MET LES ÉGLISES

Il y a près de deux ans, la Chambre a examiné la situation critique de nos églises. Depuis deux ans, cette situation n'a fait que s'aggraver. Et cette aggravation du péril, à bien voir, est absolument inévitable, car elle tient à l'état même de notre législation.

Sous le régime du Concordat, il y avait les fabriques, corps ecclésiastiques constitués pour l'entretien du culte, et dont les revenus devaient être employés, en cas de besoin, aux réparations des églises ; il y avait les communes qui étaient obligées à ces réparations, en cas d'insuffisance du revenu des fabriques ; il y avait enfin un crédit dans le budget de l'Etat qui comprenait des fonds destinés à être répartis à titre de subvention.

Aujourd'hui, par l'effet de la loi de séparation, les fabriques ont disparu ; les communes,

tout en étant devenues propriétaires, ne sont plus obligées aux réparations, et enfin le fond de subvention a été supprimé.

Les fidèles, mêmes, qui voudraient courir au secours de leurs églises, que peuvent-ils ? L'argent qu'ils apportent peut être refusé par la commune propriétaire. Si la commune l'accepte, elle n'en doit aucun compte, elle n'est tenue dans aucun délai, soumise à aucun contrôle : le souscripteur n'a aucune garantie.

Ainsi, dans la situation légale où se trouvent aujourd'hui nos églises, personne n'a la responsabilité de leur entretien. Et les meilleures volontés peuvent être écartées. Le résultat, c'est que toutes nos églises, dans un délai plus ou moins long, sont vouées à la ruine.

L'OPINION PUBLIQUE S'INSURGE EN FAVEUR DES ÉGLISES

Eh bien ! de cela l'opinion publique ne prend pas son parti. J'ai déposé sur le bureau de la Chambre une immense pétition vous demandant de protéger l'ensemble de nos églises, de sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre française. Cette pétition est chargée des noms les plus illustres ; elle contient quasi tous les innombrables membres de l'Institut, et des académies et sociétés archéologiques de province, et puis des représentants de notre Université.

On y voit tous les âges. Auprès de grands artistes fameux se sont groupés les rapins de Montmartre. Et ce qui achève de donner son caractère saisissant à cette manifestation, c'est qu'elle est approuvée et contresignée par des savants fort éloignés d'une conception surnaturelle du monde. (*Très bien* ! *Très bien* !)

Une telle union d'esprits si divers, Monsieur le Ministre, nous entraîne sur un plan où les querelles de parti n'ont plus de sens. Désormais la question des églises est déclassée. Elle est soustraite à la polémique. Vous pouvez l'examiner et la régler en toute sérénité.

Très évidemment, à l'origine de cette pétition il n'y a rien d'autre qu'un mouvement de sympathie et de vénération pour les églises de France, un mouvement d'amour. Puisse-t-il être communicatif ! On voudrait mettre en épigraphe sur cette pétition ce que Beethoven écrivait en tête de la partition de la *Messe en ré* : « Sortie du cœur, puisse-t-elle y retourner ! » (*Applaudissements.*)

Oui ! puisse cette pétition des églises retrouver ce qui subsiste de noble et de généreux chez des hommes durcis par les luttes politiques !

Elle a trouvé partout le plus favorable accueil. Vous citerai-je, en date de septembre 1911, un vœu émis à l'unanimité par le Conseil municipal de Paris et demandant « que l'Etat intervienne pour empêcher la destruction et favoriser la restitution des monuments possédant un caractère soit artistique, soit historique.... (*Applaudissements.*)

M. Léon Perrier (*Isère*) et M. Charles Beauquier. — Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Maurice Barrès. — ... ou ayant tenu place dans l'existence nationale ou dans la vie locale des communes françaises ». (*Applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Léon Perrier (*Isère*). — Voilà le véritable terrain.

M. Maurice Barrès. — Vous citerai-je encore, en date d'hier, cette fois, un vœu du Conseil général de la Seine-Inférieure, toujours émis à l'unanimité : « A quelque parti que l'on appartienne, nous devons tous être d'accord pour trouver la solution nécessaire et pour protéger l'une des plus importantes parties de nos richesses nationales. »

Enfin, ici même, par l'organe de ses rapporteurs, MM. Dubarle et Bories, votre commission des pétitions a accueilli très favorablement la pétition des églises. Et je rends bien volontiers hommage à la bonne volonté avec laquelle l'administration des beaux-arts fait face à une situation difficile. L'administration préfectorale,

elle-même, je constate qu'elle a réparé, comme elle a pu, une partie des scandales que j'ai dénoncés, soit à cette tribune, soit dans la presse.

Mais cette bonne volonté générale est toute désarmée. Des vœux et des mesures individuelles de grâce, ce n'est pas suffisant.

UN EXEMPLE ENTRE CENT DES TRAITEMENTS INDIGNES SUBIS PAR LES ÉDIFICES RELIGIEUX

Tout ce que nous avons gagné dans l'ordre sentimental n'empêche pas les intempéries d'agir, non plus que la malignité des sectaires. Pendant qu'elles triomphent dans les cœurs et qu'on les porte si haut, nos églises rurales s'écroulent sur le sol. Dans les chemins creux de campagne, combien d'églises qui meurent. On n'assassine plus en plein jour, mais derrière les haies. (*Interruptions à gauche.*)

M. Charles Beauquier. — Vous équivoquez.

M. Maurice Barrès. — Que voulez-vous dire, Monsieur Beauquier ?

M. Charles Beauquier. — Je dis que vous développez une équivoque. Tout le monde est d'accord pour conserver les églises artistiques ;

mais vous confondez continuellement toutes les églises avec celles-là. Voilà l'équivoque ! (*Très bien ! Très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

M. MAURICE BARRÈS. — Monsieur Bauquier, permettez-moi de vous dire qu'il faut que vous désiriez bien que je tombe dans l'équivoque pour la soupçonner dès les premières secondes de mon discours. Mes collègues se rendent compte que j'essaye d'exposer clairement mes pensées propres ; j'ai dit que je parlerais et je parle de « l'ensemble de nos églises ». Il sera très facile, quand j'aurai terminé mes explications, que chacun voie quelle est sa position exacte par rapport à la mienne. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

D'ailleurs, laissez-moi vous donner un exemple topique et permettez que j'entre dans de petits détails. Quelques faits bien précis éclairent mieux une situation que ne feraient les plus éloquentes généralités.

Dans une petite commune de l'Yonne, à Moulins-lès-Noyers, il existe un calvaire. Ce calvaire est composé d'un Christ en bois sculpté, de la première partie du XVIIIe siècle, et il est

l'œuvre d'un sculpteur de mérite, Charles-Antoine Bridan, grand-prix de Rome, membre de l'Académie des Beaux-Arts. Ses œuvres sont remarquables. Vous avez probablement vu son *Vulcain présentant à Vénus les armes qu'il a forgées pour Enée.* C'est une des belles statues du jardin du Luxembourg. Je n'ai pas besoin de vous dire que nos sénateurs se mettent aisément d'accord, à quelque parti qu'ils appartiennent, pour l'entretenir parfaitement. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*) Mais j'ai le regret de vous dire que l'entente entre les partis est moins facile à faire à Moulin-lès-Noyers. (*Nouveaux rires.*)

Dans le courant de l'année dernière, on s'aperçut que le calvaire avait besoin de réparations. Le Conseil municipal, propriétaire, n'y voulait rien dépenser. Soit ! dirent les amis du calvaire, qui se cotisèrent et trouvèrent les 900 francs nécessaires. Mais le Conseil municipal, ô merveille ! leur refusa l'autorisation de réparer. Vous entendez bien : des amis du calvaire, des contribuables, avec leur argent propre, sans demander aucun sacrifice à la commune, offraient de réparer cet objet intéressant ; mais le conseil

municipal le leur interdit et refusa toutes réparations.

On m'avertit. Le cas ne m'étonna pas outre mesure ; il y a des exemples assez nombreux. Pourtant je publiai dans l'*Illustration* un article accompagné de deux belles photographies. J'y invoquais M. Dujardin-Beaumetz. La direction des beaux-arts s'émut. Un architecte des monuments historiques vint à Moulins, et l'on me fit savoir que la question du classement était à l'étude et qu'il y avait bon espoir.

Mais tandis que les bureaux méditaient, voilà-t-il pas que mon article et mes photographies faisaient auprès des marchands une belle réclame au Christ de Bridan. Elles avaient été reproduites dans un journal américain ; les antiquaires accoururent, et, complication merveilleuse, en se promenant dans le village, ils dénichèrent un tableau intéressant à la sacristie de l'église. Tout naturellement, ils demandèrent à l'acheter.

Là-dessus, en novembre dernier, arriva la nouvelle que la commission des monuments historiques me donnait raison et qu'elle se prononçait pour le classement du calvaire.

D'urgence, le Conseil municipal se réunit, et je veux que vous entendiez les considérants de la délibération qu'il prit, le 17 novembre, à sept heures du soir. Ecoutez cet extrait du registre des délibérations :

« Considérant que, d'après la loi de séparation, il est interdit d'élever sur les places publiques tout monument ou emblème ayant un caractère religieux ;

« Considérant que la demande de réfection du calvaire n'émane que du curé seulement ; que la plupart des habitants s'en désintéressent complètement, estimant qu'elle n'est d'aucune utilité ;

« Considérant, en outre, que le Conseil municipal, désirant que la neutralité soit observée, ne saurait donner son approbation à la réfection d'une construction de ce genre (*Exclamations à droite et au centre*) qu'on se propose de réédifier dans un but de propagande religieuse.

« Dans ces conditions et pour ces motifs, le Conseil refuse son approbation à la demande de réparations, ainsi qu'à celle de classement. »

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — C'est une mentalité extraordinaire !

M. Maurice Barrès. — Par bonheur, cette fois, la commission des monuments historiques n'était pas d'humeur à reculer devant cette réunion de Bouvard, de Pécuchet et de Homais. (*Rires et applaudissements à droite.*) Elle en appela devant le Conseil d'Etat, et, grâce à cette haute juridiction, l'injustifiable opposition du Conseil municipal de Moulins a été brisée en septembre dernier, après une lutte de vingt mois.

UN ÉPICIER SECTAIRE PLUS PUISSANT QUE LE GOUVERNEMENT

Cette histoire nous fait connaître un esprit qui règne dans un trop grand nombre de communes autour des monuments religieux. Il y a des communes qui refusent d'entretenir des édifices devenus leur propriété ; d'autres, qui refusent aux fidèles la faculté de subvenir à cet entretien avec leur argent, et d'autres enfin, qui refusent à l'Etat de les classer parmi les monuments historiques.

Vous allez me répondre, Monsieur le Ministre : « Mais ,votre histoire le prouve, nous sommes armés pour maintenir contre cette inintelligence les droits des créations de l'esprit ; nous pouvons en appeler au Conseil d'Etat ! »

Ah ! Monsieur le Ministre, il est heureux pour le calvaire de Moulins que j'aie pu y intéresser la presse, sans quoi c'en était fait, ni vous, ni le Conseil d'Etat n'en eussiez jamais entendu parler.

Renseignez-vous auprès des inspecteurs des monuments historiques. Ils vous diront tous que, dans les départements de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne, les églises dont les municipalités refusent le classement sont dans la proportion d'une sur deux, c'est-à-dire que 50 0/0 des monuments proposés par les architectes ne peuvent pas être classés, faute du consentement des maires et des conseillers municipaux. Et vous ne passez pas outre.

M. le Ministre de l'Intérieur. — Le Conseil d'Etat statue.

M. Maurice Barrès. — Comment ! Le Conseil d'Etat statue ? Ah bien ! alors je vous demande ce qu'attend le Conseil d'Etat pour statuer sur le cas de l'église de Chars, en Seine-et-Oise, magnifique édifice du douzième siècle. Le dossier est prêt, les relevés sont faits ; mais on s'incline devant l'opposition du Conseil municipal. Et le cas de l'église de Bornel (Oise) ? Il est encore plus beau.

A Bornel, un groupe de personnes généreuses offrait 15,000 francs à l'Etat pour restaurer l'église, superbe exemplaire de l'architecture du XIIe et du XIIIe siècle, si on le classait. Les archi-

tectes réclamaient ce classement. Mais un épicier, forte tête du cru, s'est mis en travers, déclarant que l'édifice n'avait aucune valeur archéologique. Et l'affaire n'a jamais pu aboutir. (*Exclamations à droite.*)

On peut rêver sur ce cas. Vous le voyez d'ici, M. l'épicier de Bornel, qui tient conseil dans sa boutique entre ses sacs de pruneaux et son tonneau de harengs saurs... (*Rires à droite.*)

M. Vazeille. — Le Christ avait moins de mépris pour les petits.

M. Antoine Borrel. — Un épicier peut avoir des connaissances artistiques.

M. Maurice Barrès. — Mes chers collègues, nous demanderons conseil à M. l'épicier de Bornel quand il s'agira d'épicerie ; mais il fera bien, en matière architecturale, de s'en remettre à l'opinion de l'inspecteur des monuments historiques. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Je ne puis admettre que ce soit à lui de décider qu'elles doivent périr, les fresques du XIIe siècle, et qu'on a vu assez longtemps au-dessus du village ces restes de l'obscurantisme et de la barbarie.

Quels sont, Messieurs, vos sentiments devant l'épicier de Bornel ? (*Mouvements divers.*) Moi, je me sens embarrassé devant lui comme si on me présentait un problème obscur.

Dans les autres régions, les architectes consultent officieusement les maires avant de déposer leurs rapports. De la sorte, les refus restent dans l'ombre et la statistique est impossible à dresser.

Oui, il y a une procédure de recours au Conseil d'Etat pour contraindre une municipalité à laisser classer son église ; mais la vérité, c'est que, grâce aux influences politiques, l'administration est impuissante contre les vandales. Chaque année est offerte une magnifique hécatombe d'églises : A quel Dieu ? A quelles idées ? Nous le savons tous : à l'épicier de Bornel.

Et pourtant, Messieurs, quels trésors de noblesse et de poésie, quelle richesse matérielle aussi représentent ces églises de France, que nous sommes en train de laisser s'écrouler ! Leur série à travers les siècles constitue presque à elle seule la belle chaîne de l'art français. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Qu'avons-nous, en effet, d'architecture civile que nous ait légué notre passé auprès de cette immense floraison, ininterrompue depuis plus de dix siècles et variée suivant les époques, suivant les régions, que dis-je ? suivant les paroisses ? Il n'y a pas sur la terre de France deux églises rurales qui soient en tous points pareilles, pas plus qu'il n'y a deux feuilles identiques dans la vaste forêt. Eglises romaines, églises gothiques, églises de la Renaissance française, églises de style baroque, toutes portent un témoignage magnifique, le plus puissant, le plus abondant des témoignages

en faveur du génie français. (*Applaudissements à droite et au centre.*) On ne peut comparer à une si belle tradition monumentale que la tradition de la musique en Allemagne. Encore cette tradition musicale allemande ne date-t-elle que du XVIe siècle, tandis que nous avons des églises depuis le IXe. Elles sont la voix, le chant de notre terre, une voix sortie du sol où elles s'appuient, une voix du temps où elles furent construites et du peuple qui les voulut. Il faut les sauver, Monsieur le Ministre ; il nous faut une règle légale qui assure la préservation, la conservation des églises. (*Nouveaux applaudissements à droite et au centre.*)

QUELLE SITUATION LÉGALE FAUT-IL DONNER AUX ÉGLISES ?

Une règle légale, mais laquelle ? Je vous le demande à vous, Gouvernement ; je vous demande quel est votre moyen et comment vous comptez sauvegarder les édifices religieux de la France ?

C'est au Gouvernement à prendre l'initiative de la législation nécessaire. Pourtant, je ne veux pas me dérober aux difficultés de la situation ; et voici quelques idées que je me permets de vous soumettre.

Messieurs, si les églises de France menacent ruine, qui est-ce que l'esprit de notre législation désigne comme premier gardien et sauveur de ces monuments ? Assurément, c'est l'Etat. L'Etat est chargé de veiller à la conservation des choses publiques, et il ne dénie pas ce devoir ; il réclame de présider aux soins que doivent recevoir les monuments historiques, c'est-

à-dire ceux qui présentent, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national. Il y préside grâce à la procédure du classement. Eh bien, je demande seulement que l'Etat continue, élargisse son action par le classement.

Il existe un rapport très intéressant de M. Bardoux, en date du 15 mars 1887, qui met bien en lumière le caractère national de notre architecture religieuse. Veuillez en accepter l'esprit, veuillez considérer que toutes nos églises jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ont un intérêt historique, un intérêt d'art, un intérêt documentaire, un intérêt national. Je vous demande de rester dans l'esprit de la loi de 1887 et simplement, en présence de nécessités nouvelles, d'élargir la tradition administrative. (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.*)

D'eux-mêmes, les bureaux des Beaux-Arts s'orientent dans cette voie ; mais ils classent, qu'il me soit permis de le dire, un peu au petit bonheur, quel que soit le sérieux de leurs enquêtes, parce que la politique s'y mêle et qu'ils obéissent tout naturellement, personne ne peut leur en faire un reproche, aux suggestions des députés. (*Réclamations sur divers bancs à gauche.*)

Ah ! Messieurs, ne voyez là rien qui puisse désobliger aucun de mes collègues, ni l'administration des Beaux-Arts. Il est tout naturel que chacun de nous signale à celle-ci le coin de France qu'il connaît le mieux. Pour ma part, ce que je recommande le plus volontiers à M. le Ministre des Beaux-Arts, c'est toujours une église, un monument que j'ai pu visiter ou qui est cher à mes compatriotes. Il n'y a rien là que de conforme aux bonnes règles de l'esprit ; et si vous ne voulez pas que j'aie défini votre manière de procéder, j'accepte très bien d'avoir défini la mienne propre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

D'eux-mêmes les bureaux des Beaux-Arts s'orientent dans le sens que j'indique. Ils multiplient les classements. Ils regrettent de ne se heurter à trop de résistances. Vous-mêmes, mes chers collègues, je le répète, je sais combien de demandes vous adressez aux services compétents. Eh bien ! pour tout simplifier, je vous propose — c'est là mon premier point — de classer en bloc toutes les églises jusqu'à l'année 1800 ; oui, toutes les églises construites avant le dix-neuvième siècle, en réservant toutefois à

l'administration la faculté de déclassement, je veux dire la faculté de déclasser celles qui tombent décidément en ruine et qui ne correspondent plus à rien d'utile, comme cela s'est fait, même au temps du Concordat.

Mais il ne suffit pas de classer. Le classement autorise la subvention ; il n'y donne pas un droit absolu. A qui incombera-t-il de faire les dépenses propres à la conservation de l'édifice ? Qui va réparer nos églises ?

Les associations cultuelles ? Il n'y en a pas, il n'y en aura pas. (*Mouvements divers.*)

A gauche. — A qui la faute ?

M. Maurice Barrès. — Est-il bien utile que je vous fasse observer que la difficulté réelle que vous soulignez là, et que je n'ai pas évité de marquer, nous entraînerait à un examen historique de la question, et qu'il est plus raisonnable à des hommes politiques de se mettre aujourd'hui en présence du fait ? Il n'y a pas d'association cultuelle. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas d'établir des responsabilités historiques, — ce serait là un autre discours que je ne vous ai pas annoncé, — ce qui me préoccupe, c'est de sauver les églises, et de les sauver, non pas en

contradiction avec qui que ce soit, en irritant la question, mais en vous soumettant le mal et les remèdes que j'y vois.

D'ailleurs, je suis tout prêt à me ranger à de meilleurs avis si, comme je n'en doute pas, de meilleurs avis nous sont proposés pour faciliter la solution de cet angoissant problème. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

A défaut des associations cultuelles, qui peut réparer les églises? Les communes ? Oui, en principe, cela peut se soutenir, c'est soutenu par d'excellents esprits. Ne sont-elles pas les propriétaires?

Pourtant, je crois voir une grande difficulté à leur imposer des charges qu'elles n'ont jamais eues, qu'elles n'ont eues à aucun moment de notre histoire, ni avant la Révolution, ni après.

Dans l'ancienne France, qui est-ce qui construisait et entretenait les églises ? C'étaient les bienfaiteurs, c'étaient des abbayes très riches, puis les évêchés, les archevêchés, à l'aide de leurs revenus propres. Les habitants n'intervenaient que par des aumônes volontaires, sous la forme de quêtes (1).

(1) Et si, parfois. très rarement, ils subissaient, du fait de l'église, des taxes, des impositions,

Et, plus près de nous, sous le régime du Concordat, chacun se le rappelle, c'était la fabrique, autrement dit la communauté religieuse, qui était chargée de l'église. En fait, les fabriques n'ont jamais eu les disponibilités nécessaires pour les grosses réparations ; en fait, celles-ci étaient exécutées par les communes ; mais théoriquement la fabrique devait y suffire, et la commune n'arrivait qu'ensuite à titre subsidiaire.

M. Aynard. — Oui, mais comme dépenses obligatoires.

M. Maurice Barrès. — Eh bien ! aujourd'hui, après la loi de séparation, pouvons-nous imposer à la commune des charges plus lourdes qu'elle ne les connut jamaïs ?

Ah ! la grande faute, laissez-moi vous le dire, c'est le Gouvernement qui l'a commise. (*Interruptions à gauche*), vous le savez bien comme moi, le jour où il a distribué aux communes les restes du budget des cultes sans conditions.

Je fais là allusion à un projet qui avait été

elles étaient paroissiales, religieuses. non municipales.

déposé par MM. Briand, Caillaux et Clemenceau, et qui n'a pas été rapporté ; et je crois bien qu'à cet instant nous avons passé à côté d'une solution assez satisfaisante. Mais allez donc reprendre aux communes ce qu'on leur a donné sans condition ! La commune dirait : « On m'a trompé. » Il n'y a pas aujourd'hui un gouvernement pour affronter cette mauvaise humeur, et je ne crois pas sage, pour aucun parti, de l'attirer sur lui et sur les églises.

Certes, je ne conteste pas que la commune ne soit intéressée à la conservation, au maintien, à la vie de l'édifice religieux. C'est ma thèse, c'est mon sentiment le plus profond, c'est ma conviction raisonnée ; aussi faut-il que la commune puisse fournir autant que bon lui semblera sa contribution à l'église ; mais, à mon avis, sa libéralité doit être facultative ; je n'estime pas possible, ni historiquement, ni politiquement, de la rendre obligatoire.

Reste donc l'Etat.

L'Etat, en 1789, s'est approprié les biens qui servaient à l'entretien des églises. Cela lui crée une charge historique. Et puis c'est lui qui a la haute main pour veiller à la conservation des

choses publiques. Spécialement, il préside aux grands intérêts historiques et artistiques du pays, à la haute vie morale de la nation. Il est le grand réparateur. A mon avis, c'est sur l'Etat que porte la principale responsabilité du sort de nos églises.

M. FRANCOIS DELONCLE. — Très bien !

M. MAURICE BARRÈS. — Mais la charge sera lourde, si l'Etat doit à lui tout seul réparer tous les monuments de l'architecture religieuse.

Qu'il accepte donc tous les concours : les concours des communes et les concours des catholiques.

Et comment ces trois éléments, l'Etat, la commune et les hommes de bonne volonté ou, si vous voulez, les fidèles, joueront-ils ensemble?

L'Etat ? En inscrivant dans son budget une somme globale qui sera distribuée à titre de subvention. La commune ? En intervenant comme l'y autorise la loi actuelle. Quant aux fidèles, là gît la difficulté, qui ne me semble pas insurmontable.

La difficulté, n'est-ce pas, vous l'avez vue tout de suite : c'est qu'il n'y a pas d'associations

cultuelles. A leur défaut, il s'agit de trouver une formule qui puisse être acceptée par la hiérarchie catholique et qui cadre avec l'ensemble de notre législation.

Je vous propose que tout vote de fonds émis par la commune pour réparation ou restauration de l'édifice religieux donne droit à une subvention correspondante de l'Etat, et que tout contribuable inscrit au rôle des contributions directes d'une commune ait le droit de provoquer à ses frais la réparation ou la restauration des édifices religieux communaux dans le cas où la commune refuse d'y procéder. Et, là encore, l'allocation consentie par ce contribuable, après que les inspecteurs en auront reconnu l'utilité, donnera droit à une subvention correspondante de l'Etat. (*Interruptions à gauche. — Mouvements divers.*)

M. Félix Chautemps, *rapporteur.* — Vous rétablissez le budget des cultes.

M. Maurice Barrès. — Voilà, Messieurs, les idées que je vous soumets. Vous le voyez, ma préoccupation a été de concevoir un projet qui cadre avec l'ensemble de notre législation. Ma

solution est provisoire, en vue d'un but immédiat et limité. Plus tard, bientôt, quand la poussière de la bataille en retombant laissera mieux voir à des esprits mieux reposés les nécessités de la vie française, un gouvernement causera avec Rome, pour un réglement d'ensemble de la situation religieuse. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite et au centre.*)

M. ANDRÉ LEFÈVRE. — C'est une conception personnelle.

M. LÉON PERRIER (*Isère*). — On ira à Cannossa !

M. FRANCOIS DELONCLE. — On aurait dû ne pas cesser de causer.

M. MAURICE BARRÈS. — Vous n'acceptez pas tous mon point de vue ; mais il est naturel que j'expose totalement ma pensée. Je ne prétends nullement parler à cette minute au nom des signataires de mon projet de résolution.

Je vous dis, moi, que je reste dans l'intérieur de la législation actuelle, que j'apporte ici une solution provisoire, en vue d'un but immédiat et milité. A mon avis, vous aurez un jour à régler l'ensemble du problème religieux, laissé

indéterminé, dans plusieurs de ses parties importantes, par la loi de séparation ; et ce problème, il saute aux yeux que vous ne pourrez pas le régler sans avoir une conversation avec Rome. (*Interruptions à gauche. — Très bien ! Très bien ! à droite et sur divers bancs.*)

M. GROUSSAU. — C'est l'évidence même.

M. FRANCOIS DELONCLE. — Tout le monde en convient, personne n'ose le dire ; voilà la vérité. (*Applaudissements au centre et à droite. — Protestations à gauche.*)

M. CHARLES BEAUQUIER. — Pourquoi pas une conversation avec Dieu ?

M. MAURICE BARRÈS. — Monsieur Beauquier, maintes fois déjà vous avez indiqué que vous ne seriez satisfait que si Dieu lui-même se chargeait de réparer les églises.

M. CHARLES BEAUQUIER. — Certainement. Vous niez sa toute-puissance. Vous n'avez pas la foi. (*Très bien ! Très bien ! et rires sur divers bancs à gauche.*)

M. MAURICE BARRÈS. — Je vais compléter votre pensée. Dites-le donc, vous ne serez satisfait que si Dieu en personne vous apporte les

devis au Café du Commerce. (*Hilarité et applaudissements au centre et à droite. — Protestations à gauche.*)

M. CHARLES BEAUQUIER. — Je serai satisfait le jour où M. Barrès et ses amis de la droite confesseront la toute-puissance de Dieu. Or, si Dieu est tout-puissant... (*Exclamations au centre et à droite.*) Vous êtes incapable de répondre à cette simple argumentation et, même dans une conversation avec Rome, le pape lui-même ne pourrait y répondre. Si Dieu est tout-puissant, il peut relever ses églises. Au moyen âge, il y en a eu des exemples frappants. C'est attesté dans de nombreuses vies de saints ; on a vu surgir de terre des cathédrales resplendissantes, on a vu des anges se servir de la truelle pour élever des clochers. On voit, représentés au musée du Louvre, des anges faire la cuisine pendant que le saint est en extase. Ne dites pas que Dieu n'est pas un maçon, qu'il ne peut pas s'occuper de ces choses-là. Si Dieu est tout-puissant, il a le pouvoir de relever ses églises, et, dans tous les cas, vous n'êtes pas des hommes de foi ni de bonne foi, puisque vous niez la toute-puissance de Dieu. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs à gauche.*)

Au centre et à droite, ironiquement. — L'affichage !

— M. CHARLES BEAUQUIER. — Vous reconnaissez, vous déclarez à tout instant que la volonté de Dieu doit être obéie ; s'il laisse tomber ses églises, c'est qu'il le veut bien...

M. ENGERAND. — M. Homais l'avait dit avant vous !

M. CHARLES BEAUQUIER. — ... vous n'avez pas le droit de vous y opposer. (*Mouvements divers.*)

M. MAURICE BARRÈS. — Allons ! Monsieur Beauquier, nous faisons l'un et l'autre ce que nous pouvons pour ne pas abaisser la discussion. Permettez-moi de continuer. (*Rires et applaudissements au centre et à droite. — Protestations à gauche.*)

M. CÉSAR TROUIN. — N'abaissez-vous pas la discussion quand vous renvoyez vos adversaires au Café du Commerce ?

M. MAURICE BARRÈS. — Je vous ai exposé la situation. Pour y remédier, je recours aujourd'hui aux seuls moyens que notre législation met à notre disposition. Je m'en tiens à considérer les églises comme des monuments histo-

riques, et cela permet de leur obtenir des subventions, des subventions de tous, oui, le concours libre de tous les éléments laïques ou religieux.

C'est ainsi qu'on en a agi chaque fois que nos églises ont couru le péril où nous les voyons. Car, Messieurs, deux fois déjà la France a connu cette crise des églises rurales : elle l'a connue après l'invasion anglaise, au début du xve siècle, et une seconde fois au temps de la Fronde, lors des ravages des Espagnols dans le Nord. Et, dans ces deux époques, ce sont tous les éléments de la société religieuse et de la société civile qui sont intervenus pour les relever ou les réparer. Eh bien ! c'est ce qu'il faut faire aujourd'hui. Avec des formes nouvelles, c'est la même nécessité que jadis. Et cette vue qui agrandit l'horizon nous engage à croire que notre solution est juste, car, inspirée par les nécessités présentes, elle nous fait rentrer dans la vérité historique.

SI LES ÉGLISES ONT ICI DES ENNEMIS QU'ILS PRENNENT LA PAROLE

Messieurs, je vous ai exposé la situation et le remède immédiat que j'y vois : je l'ai fait sous ma propre responsabilité. Si mes solutions ne vous plaisent pas...

A gauche. — Non ! non !

M. MAURICE BARRÈS. — ... cherchez-en, trouvez-en d'autres. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Ce qui est impossible, c'est que le parti qui a la responsabilité du pouvoir ajourne plus longtemps d'agir. (*Nouveaux applaudissements.*) Cela ne lui est permis que s'il se connaît, au secret de son cœur, froidement décidé à accepter la mort des églises. Et, dans ce cas, expliquez vos mobiles, dites le fond de votre pensée, déclarez durement mais nettement : « Ce qui nous gêne dans les églises... »

M. CHARLES BEAUQUIER. — C'est la religion.

M. Maurice Barrès. — ... « c'est qu'elles sont autre chose que des monuments, c'est qu'elles sont une idée, et cette idée, nous ne voulons plus la voir debout au milieu des villages. »

Cela, c'est une doctrine. Affreuse, mais qui possède une longue tradition. Elle a des représentants fameux. Edgar Quinet aurait voulu voir toutes nos églises par terre, et je sais de lui un mot qui jette dans cette discussion comme une lueur de pétrole. (*Exclamations à gauche.*)

Il ne pardonnait pas à Robespierre d'avoir, par son décret de décembre 1793, arrêté le mouvement des iconoclastes hébertistes et la dévastation générale des édifices catholiques. « Ce jour-là, déclarait-il avec amertume, Robespierre fit plus pour l'ancienne religion que les Torquemada et les saint Dominique. »

Est-ce là votre pensée ? Etes-vous d'accord avec Hébert et avec Edgar Quinet dans cette doctrine de dévastation et de ruine ? Etes-vous de ceux qui, après avoir jeté pendant des siècles leurs sarcasmes et leurs injures contre les hautes murailles pieuses, croient le moment venu de les pousser à terre ? Alors, venez à cette tribune : osez dire ce qu'au même Quinet écrivait Michel

de Bourges : « Puissé-je m'endormir de mon dernier sommeil au bruit des temples catholiques s'écroulant sous les coups du marteau populaire ! » Venez à cette tribune, étalez vos raisons, faites circuler les urnes, comptez les bulletins, osez décréter la mort de nos 40.000 églises paroissiales, de nos innombrables chapelles, calvaires, croix de carrefour, croix de cimetière. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Donnez ordre qu'on les jette bas. Vous vous en défendez ? Hé ! ne voyez-vous pas qu'en la rendant inévitable, sans la décréter, cette ruine, vous vous souillez d'un crime aggravé d'hypocrisie ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Emile Laurent. — Ce sont vos amis qui ont créé cette situation, ce n'est pas nous.

LES ÉGLISES NE SONT PAS SEULEMENT UNE RICHESSE ARTISTIQUE ; ELLES SONT UNE AME

M. Maurice Barrès. — Il n'est pas digne de cette Assemblée, et il n'est de l'intérêt de personne de rétrécir l'horizon, d'obscurcir l'horizon autour d'une si haute question et de cacher, de taire l'élément moral qui fait le centre, oui, l'intérêt central de cette question des églises. Vous ne me demandez pas de diminuer, de dénaturer, de masquer ma pensée complète. J'invoquais tout à l'heure en faveur des églises leur beauté, les souvenirs historiques qui s'y rattachent, leur agrément dans le paysage, et je laissais de côté l'essentiel, quelque chose qui est en elles et qui éveille nos sentiments de vénération. Ce n'est pas facile à préciser, dès l'instant qu'on ne parle pas purement et simplement le beau langage du croyant. Et, pourtant, cela existe en dehors d'une âme

croyante. Je n'en veux d'autre preuve que cette immense pétition des églises où se rencontrent des hommes d'éducation et de pensée si différentes.

Pendant que s'organisait cette pétition, durant les longues semaines où, chaque matin, je voyais affluer de tous les points de la France ces noms illustres ou inconnus des défenseurs des monuments religieux, sans cesse me revenait à l'esprit le souvenir d'une discussion qui s'ouvrit, il y a quelques mois, devant la Cour de cassation. C'était à propos de la loi de séparation. La Cour se posa cette question : « A qui appartenaient les églises sous l'ancienne monarchie ? »

Les savants jurisconsultes répondirent : « A personne. »

Elles n'appartenaient à personne ! Cela s'explique si l'on se représente comment était construite une église rurale. Il était d'usage que le curé construisît le chœur ; les puissants personnages la nef, et les habitants le clocher. Il résultait de là, non pas une propriété d'Etat, non pas une propriété communale, mais une chose publique, commune à tous, hors du commerce, affectée à perpétuité au culte divin. (*Applau-*

dissements à droite et au centre.) Les églises, dans l'ancien droit, ce sont des choses sacrées, la propriété de ceux qui sont morts et de ceux qui naîtront, un domaine spirituel, le domaine de Dieu. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quel saisissement d'entendre l'histoire du droit nous apporter une affirmation que, d'instinct, nos pétitionnaires ont retrouvée ! Ils nous disent, chacun avec son langage : « Sauvez les églises ; elles sont ce qui ne doit pas périr, ce qui est une réalité au-dessus de la nature, ce sur quoi se modèle la vie, oui, le modèle, la part du divin au village. »

Les pétitionnaires dont je suis ici le porte-parole... (*Exclamations à gauche.*)

M. Emile Bender. — Seulement vous faites ce qu'on appelle, dans le langage familier du Palais, plaider sur le dos de la cliente. (*Rires à gauche.*)

M. Maurice Barrès. — Mon cher collègue, heureusement que vous êtes là et que, dans un instant, vous allez rétablir la véritable position par laquelle la cliente sera sauvée. (*Applaudissements et rires à droite et au centre.*)

Pourquoi voulez-vous que je mente à l'engagement tout naturel que j'ai pris au début de mon discours d'exposer ma pensée toute complète ? Je le dois à la Chambre, je le dois à moi-même, je le dois à ceux qui ont signé la pétition des églises. Eh bien, eux, ils ne réduisent pas leur supplique à n'être que la défense de quelques pierres sculptées et heureusement dressées sur l'horizon. Si l'église fait bien dans le paysage, c'est qu'elle y est une âme et que nous groupons tout naturellement sur elle les sentiments qu'en dépit des apparences il ne serait pas malaisé de retrouver en nous tous. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Nous tous nous nous sentirions exilés dans un village où il n'y aurait plus d'église et dans une France où les clochers ne monteraient plus vers le ciel. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Oui, l'église nous attire tous, elle attire le fidèle, et celui-là même qui n'a pas la foi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) ou qui, du moins, ne se repose pas dans la tranquille possession de la certitude. L'un y trouve l'espérance et l'autre plus que le souvenir. (*Très bien ! très bien !*) En jetant par terre les églises, vous

ne renoncez pas seulement aux idées dogmatiques qu'elles renferment, vous renoncez aux pensées libres, aux impulsions profondes qu'elles éveillent depuis des siècles chez un homme de chez nous. (*Applaudissements au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

DES PIERRES EN S'ÉCROULANT N'ÉCRASERAIENT PAS LE CATHOLICISME

Vous n'en êtes pas touchés ! Ce beau clocher qui est l'expression la plus ancienne et la plus saisissante du divin dans notre race (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), cette voûte assombrie où l'on prend le sentiment d'avoir vécu jadis et de devoir vivre éternellement, cette table de pierre où reposent les grands principes qui sont la vie morale de notre histoire, rien de tout cela ne vous persuade, rien ne vous retient de renverser cette maison qui, par sa porte ouverte, à toute heure, au milieu du village, crée une communication avec le divin et le mêle à la réalité quotidienne ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Et comme autrefois l'humanité rejeta les dieux de l'hellénisme, vous croyez le moment venu pour que le Christ n'ait plus ni temples, ni fidèles. (*Applaudissements au centre et à droite. — Mouvements divers à gauche.*)

M. CHARLES BEAUQUIER. — Oui ! très bien ! (*Rires à gauche.*)

M. Maurice Barrès. — Si un tel calcul existe, ce calcul sera trompé et cette haine déçue ; si quelqu'un se réjouit de pouvoir un jour, en passant près des églises rurales effondrées, insulter le cadavre d'un ennemi, il n'aura pas cette honteuse satisfaction. Le catholicisme ne serait pas écrasé sous des pierres qui s'écroulent (*Très bien! très bien! à droite*), il s'en irait dans les granges... (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Charles Beauquier. — C'est la vraie solution.

M. Maurice Barrès. — ... et sur des autels improvisés. Et, je vous le prédis, une immense jeunesse l'y suivrait, indignée de notre brutalité et de notre ingratitude. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Un opprobre éternel tomberait sur cette Assemblée si elle laissait s'écrouler les plus vieux monuments de notre vie spirituelle. J'ai la certitude que les nouvelles générations nous mépriseraient un jour, si elles dataient de notre passage l'écroulement des vénérables églises de France. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

ÉCOLES ET CLOCHERS

LETTRE OUVERTE A M. BLANGUERNON INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Sous ce titre, « Ecoles et Clochers », vous me faites l'honneur de m'écrire, dans le journal de M. Buisson, dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*, une lettre ouverte qui m'a vivement intéressé. « Vous n'avez pas toujours été tendre pour les instituteurs, me dites-vous en substance, et dans la campagne que vous menez pour la conservation des églises, vous ne comptiez sans doute pas sur leur concours. Eh bien ! tout de même, il faut que vous ajoutiez leur nom à ceux des savants, des artistes et des prêtres qui déjà vous soutiennent, et je suis aise de vous dire que les maîtres de la Haute-Marne, tout au moins ceux que j'ai formés, ont appris à connaître et à aimer, comme des témoins vénérables de l'histoire locale, ces édifices

religieux que vous voulez sauver de la ruine. Nous sommes disposés à vous donner un coup de main. »

Merci, Monsieur l'Inspecteur. Voilà d'excellentes nouvelles que vous m'envoyez de Chaumont ; et, à mon tour, je puis vous en donner d'aussi satisfaisantes de Lorraine. Il s'est constitué à Nancy une *Société des études locales dans l'enseignement public.* Elle aidera les maîtres à introduire dans leurs leçons l'histoire de la région, et s'ils veulent consacrer une partie de leurs loisirs à des recherches locales, elle en facilitera la publication. Le *Pays lorrain*, de mon ami Sadoul, s'est mis tout de suite au service des instituteurs et, après leur avoir donné, par la plume de M. Parisot (qui occupe à la Faculté la chaire d'histoire de l'Est, illustrée par M. Pfister, une vue d'ensemble sur l'histoire de Lorraine, il va les guider d'une manière plus pratique encore en publiant une notice de M. l'abbé Eugène Martin : *Comment faire la monographie d'un village lorrain.*

Tout cela est excellent. Tout cela fortifie en nous l'espérance, tout cela s'accorde avec l'approbation que donnent à la campagne en faveur des églises MM. A. Gervais, dans l'*Instituteur français*, et Louis Ripault, dans le *Foyer à l'école.*

On veut voir avec vous « l'instituteur vivifiant l'histoire de la France par celle de la région et du petit pays, avec ses métiers, avec ses arts, avec tout ce qui a caractérisé sur un coin de terre la vie des ancêtres. » On se félicite d'apprendre que « nos maîtres mènent leurs élèves devant les vieilles maisons, le vieux château, les restes de remparts, la vieille église, et qu'ils font à l'aide de ces témoins séculaires le commentaire du passé. » Puissions-nous avoir sur toute la France un tel type d'instituteur! Il inspirerait aux nouvelles générations le respect des vieilles pierres, et, dès maintenant, à la mairie, où il est le plus souvent secrétaire, il inclinerait tout naturellement le Conseil municipal à la conservation de l'architecture religieuse. Double rôle, double utilité, dont vous faites justement ressortir l'importance.

Mais le point capital, ce qui me frappe et m'enchante dans votre intervention, l'essentiel dont je vous remercie, c'est que vous placez la question des églises sur son véritable terrain. Ah ! monsieur l'Inspecteur, que je vous suis reconnaissant de ne pas glisser au verbiage de l'art, de la beauté, des charmes du passé, toutes

demi-vérités qui livrent au caprice l'immense foule des églises, et qui, finalement, serviront à les condamner plutôt qu'à les sauver. Vous allez droit au cœur de la question, en homme pour qui les préoccupations morales existent. Vous êtes un pédagogue, et tout naturellement vous considérez dans la vieille église, dressée au centre du village, sa valeur éducative. La vieille église vous intéresse pour ce qu'elle apporte à la formation de l'âme.

La formation de l'âme! C'est la grande affaire, une affaire qui importe à chaque individu et à la civilisation. Vous en êtes constamment préoccupé. J'ai lu vos articles, monsieur Blanguernon ; il en est un, entre autres, qui est bien touchant. Vous nous racontez la rentrée de l'école, le premier contact du maître et des enfants. Ces gamins, ces fillettes, visages offerts ou fronts murés, ingénuités, ahurissements honnêtes, malices à l'affût, tout cela c'est l'avenir qui se présente, des cerveaux à ouvrir, des cœurs à échauffer. Et vous pensez tout haut : « Saurai-je mettre un dieu dans ces tabernacles de l'avenir ? » Bien des soins vous sollicitent : inscrire les noms des élèves, leur distribuer les livres, les cahiers,

autant de menus détails que vous ajournez. Il faut que cette première heure soit libre, claire, qu'elle vous ouvre le chemin des cœurs. Vous le dites d'un mot, un seul, mais qui va très loin : *c'est le moment de l'appel des âmes.*

Là, monsieur l'Inspecteur, on entend palpiter votre émotion, une émotion de la meilleure qualité, professionnelle et humaine. Vous êtes ému d'amitié paternelle en présence de ces petits êtres ; vous voudriez qu'ils fussent augmentés par l'école, par vos soins, et vous vous préoccupez scrupuleusement d'éveiller, d'élargir, d'ennoblir en eux la faculté de sentir, tout autant, plus encore que de leur donner des notions.

L'éducation de la sensibilité, la formation de l'âme, c'est le tout. Et vous dites justement qu'il faut la chercher ailleurs que dans les livres. Les sentiments que nous dictent les livres valent peu, quand nous sommes petits, auprès de ceux qui nous arrivent ayant passé par l'âme de nos parents, et déjà éprouvés dans les assauts de la vie. Quand nous sommes petits, les objets eux-mêmes nous parlent. Au milieu du village, l'église est parlante. Que dit-elle aux enfants ? Je l'ignore. De son discours immense, chacun

reçoit selon son âge et son cœur et plus que d'aucune autre maison. Nous voilà, monsieur l'Inspecteur, par un temps de décembre, les deux pieds dans la boue, en face de la plus pauvre église rurale. Quelle pensée solide et complète elle dresse devant nous, cette vieille bâtisse, construite pour être battue des vents et pour exprimer dans ses jeux d'ombre et de lumière les aspirations les plus délicates, toutes les pulsations de l'âme! Elle est chargée des pensées de tous, de tous dans leur plus haut moment. Bien mieux que des notions, nous en recevons du ton, plus d'énergie, de force, d'éclat, une âme plus tendue, mieux capable de pensées graves. Il semble qu'à cette minute nous prenions connaissance des trésors enfouis dans notre mémoire et que nous nous portions jusqu'aux racines de notre vie spirituelle. Et je ne vous parle pas de religion. Mais le riche passé nous enveloppe et nous met dans les meilleures dispositions morales. Ce que nous ressentons, ce n'est pas une vague ivresse sans cause, c'est la joie de vivre avec une collectivité et d'associer à l'humilité d'une vie humaine la vaste expérience des siècles. Des générations d'ancêtres, dont la

poussière forme ce tertre où l'église appuie ses fondations, arrivent encore par elle à la vie, et ce qu'elle proclame est proclamé par des monuments pareils dans tous les villages de France à travers les siècles. Quel élan pour l'esprit et quelle sécurité ! Nous descendons un grand fleuve où l'eau profonde reflète notre barque si mince et toutes les étoiles.

Je m'arrête, monsieur l'inspecteur. Je ne vous propose pas que nous entrions dans l'église du village. Vous m'avez dit, dans votre lettre publique, qu'il vous était pénible d'y voir affichée, sous le porche, la liste des manuels condamnés. Evitons, aujourd'hui, ce qui pourrait vous contrarier. Ne passons pas le seuil. Aussi bien, même du dehors, l'église est parlante. Elle a ses parures, elle a ses discours, pour le passant et pour les gens de la place publique, — paroles citoyennes autant que religieuses, sans lesquelles l'histoire du village français devient incompréhensible. Nous avons tous collaboré à cette haute maison collective, et, frères ennemis, nous y pouvons venir respirer une atmosphère de paix supérieure. Je vous remercie de l'avoir dit. Après vous avoir entendu, comment

nier la valeur éducative de notre architecture religieuse ? L'église n'est pas un bibelot. Elle est une âme qui contribue à faire des âmes.

De toutes parts, on me fait des concessions, on m'accorde que j'ai à moitié raison ; on veut bien laisser debout les belles églises. Arrière ce raisonnement ! C'est le point de vue de l'amateur, de l'heureux automobiliste qui dit : « On ne peut pas s'arrêter partout ! Si, dans ma journée, en roulant les routes, je rencontre une dizaine de jolis spécimens bien choisis et bien entretenus, c'est plus qu'il ne m'en faut. » Une telle conception contredit absolument votre pensée et la mienne. Nous voulons maintenir l'église du village en nous plaçant du point de vue de l'habitant. Pour lui, pour nous, il n'en est pas de laides. Fût-elle dédaignée, la moindre église rurale enrichit la vie locale et constitue, pour ceux-là mêmes qui la regardent du dehors, une valeur spirituelle.



EST-CE UNE MYSTIFICATION ?

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX BEAUX-ARTS

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat

Qu'entends-je dire ? Serait-il possible ? Vous feriez vôtre l'amendement Landry-Honorat-Bouffandeau ? C'est là qu'aboutirait votre belle intention de sauver l'ensemble de notre architecture religieuse. Quel espoir dégonflé ! Quand je pense que dès le soir de mon intervention du 25 novembre chacun s'en allait répétant : « C'est décidé. Le gouvernement trouve que l'état de choses ne peut pas se prolonger. Au cours de la loi de finances, il va régler la question des églises. » Ah ! laissez-moi écrire le gros mot de mystification.

Mais l'on doit se tromper. Il faut que l'on vous calomnie, ou bien que, trop occupé par les mille soins d'un des ministères les plus encombrés, vous n'ayez pas pu appliquer sur le texte

de ces messieurs votre esprit que je sais clair et loyal. Vous n'êtes pas homme à vouloir dresser une fausse façade, un portant de théâtre, un trompe-l'œil derrière lequel achèveraient de s'écrouler nos églises. Vous n'êtes pas de ceux qui ont dit après la séance du 25 novembre : « Il est impossible de ne rien faire ; l'opinion publique exige ces règles légales de conservation que nous venons d'écarter ; on veut le salut des églises, ayons l'air de nous en charger. » Non, le sous-secrétaire d'Etat Bérard ne pense pas ainsi, et ses bureaux pas davantage. Je connais leur zèle éclairé et vrai. Nul de vous ne cherche un artifice, un escamotage ; vous voulez véritablement sauver ce trésor d'art et de spiritualité, maintenir la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre française. Vous le voulez ? Alors, prêtez-moi dix minutes d'attention et vous serez obligé de convenir que ce projet, que l'on veut vous faire endosser, ne remédie en rien à la situation tragique de nos églises rurales.

Lisons, relisons ensemble le texte de l'amendement présenté par MM. Landry-Honorat-Bouffandeau, et une cinquantaine de radicaux

et radicaux-socialistes.... Mais, d'abord, j'y vois quelque chose à louer et je ne veux pas m'en faire faute. Ces Messieurs, qui pour la plupart ont écarté, l'autre jour, mon projet de résolution, qui ont refusé de déclarer que « l'ensemble de nos monuments d'architecture religieuse constitue un trésor national et doit être sauvegardé », conviennent maintenant qu'il y a quelque chose à faire, quelque chose de très sérieux et tout de suite. Cela est très bien. Le 25 novembre, ils votaient le *statu quo*, ils abandonnaient les églises ; dès le 2 décembre, ils se précipitent pour les protéger. Je les applaudis, je les remercie, c'est une réconciliation générale.

Quelque chose m'inquiète pourtant, cette toute dernière ligne de l'amendement : « Ces dispositions entreront en vigueur à dater du 1er janvier 1914. » Eh quoi ! voilà une réforme déclarée capitale et urgente qui est ajournée à un an ! Comment résoudra-t-on d'ici à 1914 ces problèmes nombreux et très graves ? Comment protégera-t-on des milliers d'églises qui se meurent, et d'autres qui, cet hiver, vont entrer en maladie ? On néglige de l'indiquer. En réalité, ces sauveurs des églises rurales com-

mencent par leur infliger un nouveau bail de détresse.

Mais passons avec eux en 1914 et voyons comment ils s'y prendront alors ; voyons ce qu'ils ont inventé pour sauver dans un an ce qui susbistera de notre architecture religieuse rurale.

Ils ont inventé deux caisses, l'une pour les monuments classés, l'autre pour les monuments non classés. Voilà qui va bien. Mais ils s'abstiennent de rien mettre ni dans l'une ni dans l'autre. Voilà qui va mal. Deux bourses vides, ce n'est pas un cadeau à faire à des églises qui s'écroulent de misère.

Au moins, s'ils ne mettent rien, absolument rien, dans ces deux caisses, nous permettent-ils d'espérer qu'elles recevront un jour quelque chose ?

Il faut distinguer.

De ces deux caisses l'une est favorisée : c'est celle des monuments classés. Elle pourra recevoir les dons et legs, les contributions des départements et des villes, les subventions de l'Etat, voire le produit des moulages du Trocadéro (!).

A l'autre, le projet refuse et les contributions

des départements et des villes, et les subventions de l'Etat, et le produit des moulages du Trocadéro (!). Il ne lui laisse en perspective que les dons qu'elle pourra bien recevoir des particuliers. Et le malheur, comme il saute aux yeux, c'est qu'elle n'en recevra jamais.

Cette caisse, en effet, n'est pas une caisse pour les églises, mais une *caisse nationale de participation à l'entretien des édifices et monuments publics non classés*, qui entretiendra des mairies, des écoles, des fontaines, tout aussi bien que des églises et des calvaires. Comment un laïque qui s'intéresse aux écoles irait-il vous donner de l'argent, qu'il risque de vous voir distribuer aux églises, et comment un catholique, ou un artiste, qui se passionne pour les églises, s'exposerait-il à vous voir distribuer sa subvention aux écoles et aux mairies ?

Je vois bien que « les dons, legs ou souscriptions peuvent être affectés par leurs auteurs à un objet spécial » ; je vois que je puis vous donner dix mille francs pour l'église de mon village. Mais je n'aurais avantage à passer par votre caisse que si mes dix mille francs devaient y être augmentés d'une souscription d'Etat.

Autrement, pourquoi le ferais-je ? Pourquoi ce vain détour ? Il est plus simple que j'apporte directement ma libéralité à la commune propriétaire. Encore verrais-je un intérêt à vous prendre pour commissionnaire si vous étiez en mesure d'imposer à la municipalité ces réparations qu'à moi trop souvent elle refuse. Mais vous laissez subsister tout le scandale, et que je vote ou non votre amendement, c'est toujours le droit des municipalités propriétaires de laisser s'écrouler leur église, quelque argent qu'on leur offre pour la consolider.

Voyons clair, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, c'est le plaisir des dieux. Ce projet ne nous délivre d'aucune des graves difficultés que j'ai à maintes reprises exposées, et dont MM. Landry-Honorat-Bouffandeau ne croient plus qu'on puisse se désintéresser. Le problème reste toujours le même : l'église de mon village tombe en ruine ; elle n'est pas classée ; je désire la sauver. En quoi votre amendement me tire-t-il d'affaire ? Dans quelle mesure votre caisse des édifices non classés m'offre-t-elle un secours ? Comment puis-je l'ouvrir ? Par quelle considération devrai-je l'émouvoir ? A quel titre reconnaî-

tra-t-elle mon église digne d'intérêt ? Pourquoi mon église plutôt que la voisine ? Me faudra-t-il des apostilles politiques ? Faudra-t-il que mon Conseil municipal ait « bien voté ? » Ou même que M. Bouffandeau intervienne de sa personne ?

Je le crains, je le crois. Et cette opinion générale va détourner tous les dons et tous les legs d'une caisse qui n'est obligée à rien et qui disposera de ses ressources en subventions de bon plaisir.

Il n'y a rien de changé en France, il n'y a que deux caisses vides de plus.

— Mais ce texte est dérisoire, disais-je après l'avoir lu ; ces caisses ne joueront jamais.

— Vous croyez ? me fut-il répondu. Eh bien, nous en jouerons tout de même.

Après cela, inutile de raisonner davantage. Caisse n° 1, caisse n° 2, caisse des monuments classés, caisse des monuments non classés, autant de réformes en papier. Et les pauvres églises de village, au grand déshonneur de notre terre, vont achever de s'écrouler. La pluie, le vent, la neige, les gelées continueront, tout cet hiver, leur œuvre de destruction. Ce vain projet Landry-Honorat-Bouffandeau n'est qu'un leurre. Il

laisse les églises de nos villages en présence de l'Etat qui ne veut rien connaître d'elles, en présence de municipalités, trop souvent pauvres et parfois malintentionnées, en présence de fidèles pleins de bonne volonté à qui l'on refuse le droit de sauver avec leur propre argent leur église. Votre projet ne sert qu'aux partisans du *statu quo*, aux durs partisans de la mort des églises, qui pourront dire :

— Qu'est-ce que vous racontez que j'ai voté le 25 novembre contre les églises ? Eh ! sept jours plus tard, par mon amendement du 2 décembre, je les ai sauvées avec Bouffandeau...

Et de rire.

Ce rire est affreux.

Voilà de grandes habiletés, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, des habiletés d'une espèce trop fréquente dans la vie parlementaire dont elles font la misère et l'indignité. Je ne veux pas en être le complice, ni même en paraître la dupe. Et à ces raisons qu'il fallait que je vous donne sur l'heure, j'en ajouterai d'autres devant la Chambre, si vraiment le gouvernement ne veut pas accueillir un projet plus efficace pour la conservation de notre trésor national.

LES ACCROUPIS DE VENDÔME

LES ACCROUPIS DE VENDÔME

Vous connaissez l'histoire de Vendôme. Je l'ai racontée à la Chambre ; on l'a reproduite ici même... Dans la contrée privilégiée qu'on appelle le Jardin de la France, il est une ville où subsiste un vestige charmant, une architecture du xve siècle, quelque chose d'assez pareil à ce qu'est ici la tour Saint-Jacques. Les artistes et les catholiques ont désiré le classement ; la commission des monuments historiques a donné un avis favorable. A partir de ce moment, personne n'a plus le droit de toucher à l'édifice : c'est la loi. Mais les conseillers municipaux de la charmante petite ville se moquent bien de la loi. « Ah ! disent ces Messieurs, vous voulez que le clocher subsiste. Eh bien ! soit, il peut servir. » A quoi donc ? A faire des latrines publiques.

C'est aussi l'avis de l'administration. Le préfet de Loir-et-Cher, sur avis conforme du sous-préfet de Vendôme, s'est empressé d'approuver la mise en adjudication d'urinoirs, cabinets d'aisances et lavabos publics à installer dans le clocher Saint-Martin. On les a installés. Au cours des travaux, des ossements humains et même un squelette entier ont été découverts. Au lieu de les transporter au cimetière, on les a enfouis sous les tuyaux de vidange.

Eh bien ! quoi ! disent-ils (je prends les termes du *Progrès de Loir-et-Cher* qui fait l'apologie de cette utilisation du clocher Saint-Martin), nous élevons « en terrain bénit un temple au dieu de la digestion ».

*
* *

Sur tous les bancs de la Chambre, en m'écoutant, mes collègues disaient : « C'est ignoble ! » Quand je descendis de la tribune, je leur fis voir mes photographies ; le haut-le-cœur fut général, et le ministre présent, M. Klotz, n'était pas le dernier à exprimer carrément son dégoût. Je suis convaincu que ces ignominies ont,

pour une bonne part, contribué à emporter le vote en faveur des églises.

A Paris, dans l'enceinte du Parlement, ni le matin, ni le soir (car par deux fois j'ai raconté la honteuse histoire), il ne s'est trouvé une voix, une seule, pour tenter d'excuser les hommes de Vendôme. Mais eux, dans leur fureur, au reçu du *Journal officiel*, ils ont dit : « De quoi ! de quoi ! pas un député ne nous a soutenus ! Ces Messieurs font les dégoûtés ! Ils parlent de choses respectables, ils se plaignent qu'il y ait des ossements sous les tuyaux de vidange ! Eh bien ! on va voir à les contenter, ohé ! les délicats ! » Et, pour fermer la fosse d'aisances, ils sont allés prendre au cimetière une pierre tombale.

C'est stupéfiant, c'est abominable, mais c'est ainsi. Ecoutez ce qu'on m'écrit de Vendôme : « Il fallait deux pierres pour fermer d'une dalle la fosse d'aisances. Le premier adjoint, M. Leguay, a envoyé les ouvriers au cimetière de la ville prendre les pierres de deux de ces pauvres croix de fonte que les malheureux érigent sur les tombes de leurs morts, — croix et pierres qui tombent dans le domaine de la ville lors-

qu'on procède au relevage des sépultures de ceux qui n'ont pas pu se payer une concession perpétuelle. Je viens du cimetière ; j'y ai vu la tombe brisée, et sur un fragment j'ai pu lire : « Ici repose Virginie Savoir, veuve Doré, décédée le 30 mars 1900, à l'âge de 85 ans. Priez pour elle. »

Ce que fut de son vivant cette femme française, je ne sais, mais je sais que la pierre tombale qui protégeait en terre sainte sa dépouille recouvre maintenant les latrines du clocher Saint-Martin, et que cela réjouit le cœur des autorités de Vendôme.

Dénombrons ces étonnants personnages :

Le maire et son premier adjoint ont passé tous les deux leur jeunesse au séminaire de Blois ;

M. Piriou, conseiller municipal socialiste, professeur agrégé au collège de Vendôme, est un moine défroqué, élevé au juvenat-eudiste de Kerlois-en-Hennebont ;

Le préfet, M. Brisac, est un israélite (ce qui ne l'empêche pas de faire soigner en ce moment l'un des siens chez les *Dames blanches* de Tours).

Et que le gouvernement ne laisse pas sur ces

Messieurs toute la responsabilité. Il la partage avec eux. J'ai entre les mains la suite des dépêches adressées, en date du 20 janvier, du 28 janvier, du 4 février, du 8 février, du 10 février, du 14 février, au ministre des Beaux-arts, dépêches pressantes et précises qui n'ont pas permis à nos dirigeants d'ignorer que le Conseil municipal de Vendôme poursuivait ses travaux, contre toute légalité, dans un monument en instance de classement.

Le gouvernement continue de ne pas s'émouvoir. Et le Conseil municipal annonce la grande inauguration des latrines : elle est fixée au Vendredi Saint.

Nous avons connu les dîneurs du Vendredi Saint, ceux qui se réunissent à cette date pour manger en groupe une andouille. A Vendôme, ils ont trouvé mieux. Par décision de M. le maire, à la majorité des voix, les conseillers municipaux libres-penseurs inaugureront en corps ce jour-là, les latrines du clocher Saint-Martin.

Sur cette belle décision, un des membres de la minorité, M. Royau, deuxième adjoint, justement écœuré, s'écria : « Lorsque saint Mar-

tin vint à Vendôme au quatrième siècle, le pays n'était peuplé que de sauvages ; s'il revenait à l'hôtel de ville, il ne trouverait pas grand'chose de changé ! » Aussitôt le maire fit expulser M. Royau par le commissaire de police et porta plainte devant le procureur de la République.

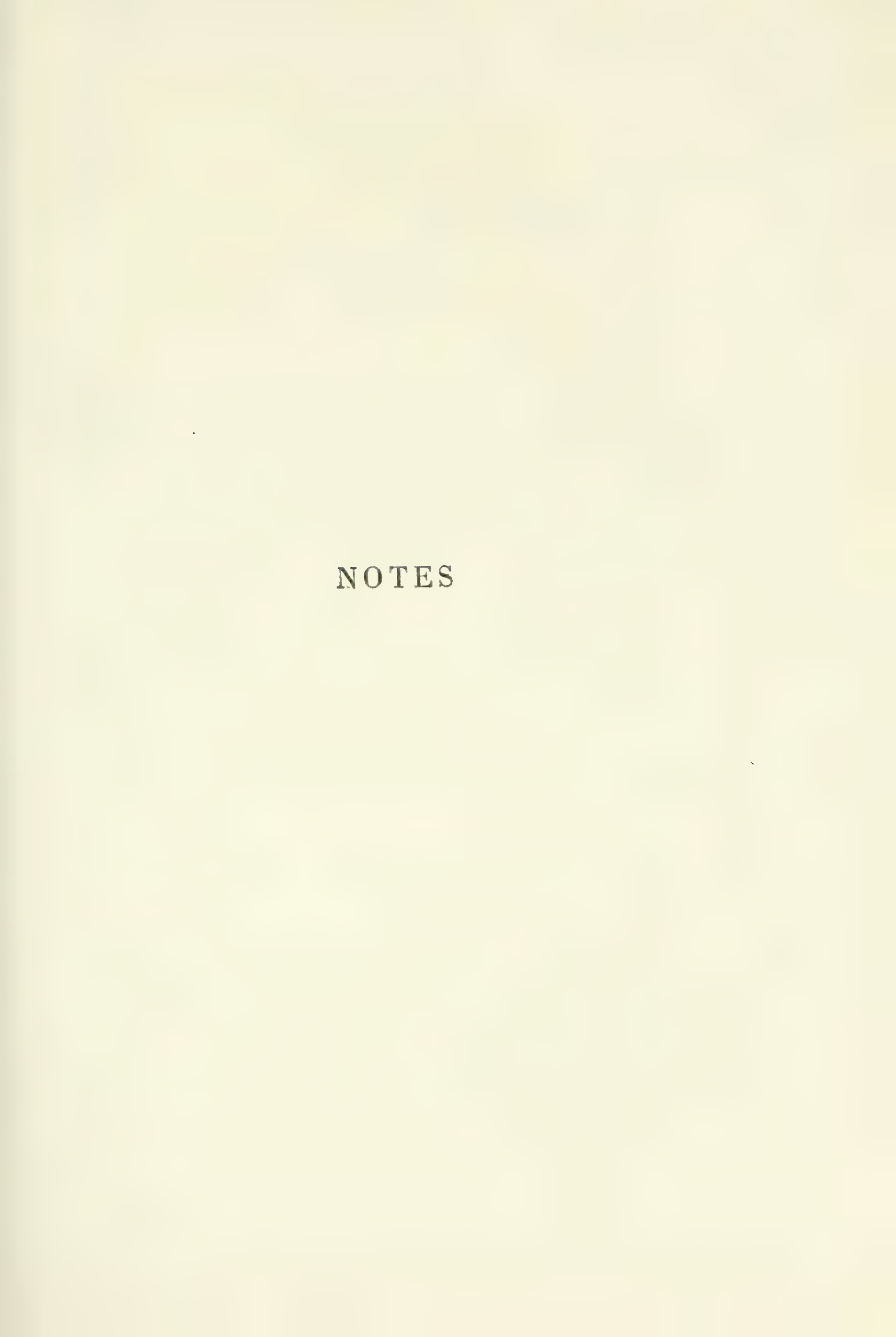
*
* *

Pendant que je rédige avec horreur ces notes, en m'appliquant à écarter toutes les violences qui viendraient spontanément sous la plume la plus modérée, en m'obligeant à n'être qu'un scribe glacé qui laisse les faits parler tout seuls, mon chien, à mes pieds, sommeille paisiblement, et je m'arrête d'écrire, je pose ma plume, je m'évade de ces histoires infectes pour caresser la bête innocente et lui dire :

— O mon honnête compagnon, combien tu vaux mieux que ces grands dignitaires de la vie, que ce préfet, ce sous-préfet, ce maire, cet adjoint, ce savant agrégé ! Toi, du moins, lorsque tu t'accroupis, tu n'as jamais pensé faire d'une fonction naturelle une insulte à rien de sacré. Mais, pour eux, c'est le moyen d'hu-

milier le signe des plus hautes pensées de l'espèce dont ils sont, et des plus antiques vénérations qu'il y ait dans le monde. En vérité, la dernière des puces de tes poils est plus soumise à l'ordre universel, respecte mieux les lois et convenances de la vie, en un mot participe d'une moralité plus vraie qu'ils ne font... Un Vendredi Saint, la pierre d'une tombe, un terrain sacré... Ah ! mon bon chien, les malheureux !

(*L'Echo de Paris du* 19 *mars* 1913).



NOTES

NOTE I

Quelques personnes ont voulu nier l'existence de l'épicier de Bornel. Quel intérêt y avaient-elles donc ? M. Bouffandeau s'est écrié à la Chambre : « L'épicier de Bornel est un mythe. » Fils ingrat, ce chef du parti radical reniait l'un de ses pères spirituels.

Mais laissons la parole au *Journal de Méru, organe hebdomadaire de tous les républicains du canton de Méru et des cantons limitrophes,* 47, rue Ernest Renan, Méru (Oise).

Voici l'article qu'il publiait dans son numéro du 5 janvier 1913.

L'épicier de Bornel a existé

C'est feu M. Nicolas Daix, maire et épicier, qui s'opposa au classement de l'église de Bornel, en préconisant sa démolition quand il était question de la classer.

Quelques édiles, inquiets des deniers de la com-

mune, ne parlaient alors rien moins que de mettre bas l'église, et M. Nicolas Daix, le maire-épicier, « entre ses sacs de pruneaux et ses pots de moutarde », pérorait sur la nécessité de démolir l'église et était un chaud partisan de cette mesure radicale. On parla même d'en abattre une partie qui se trouvait comme par hasard la mieux conservée de l'édifice ; mais, comme le Veau d'Or, la vieille église est toujoursdebout.

L'épicier de Bornel, que les humoristes s'apprêtaient à regretter et qui a fait le tour de la presse depuis le discours de M. Barrès, a donc existé. On dit même, dans certains milieux bien pensants, que quelques jours avant sa mort, il « revint à de meilleurs sentiments » et qui, si de zélés militants ne lui eussent fait signer le vœu d'être enterré civilement, il fût passé par la vieille église dont il retarda le classement, comme devait y passer plus tard celui qui fut son bras droit.

L'épicier de Bornel a existé : il s'appelait Nicolas Daix, épicier et maire, aujourd'hui inhumé au cimetière de Bornel.

*
* *

Une note, signée par un ami de M. Bouffandeau, par M. Louis Deshayes, avocat à Paris et conseiller

général de l'Oise, paraît çà et là et affirme que j'ai donné, à la tribune de la Chambre, des renseignements faux sur l'église de Bornel.

Au dire de M. Deshayes, dans mon « homélie », je me suis fait « l'écho des marguillers ». Laissons ces gentillesses et allons au fait.

Qu'ai-je dit à la Chambre ? J'ai dit : « A Bornel, un groupe de personnes généreuses offrait quinze mille francs à l'Etat pour restaurer l'église... si on la classait. Les architectes réclamaient ce classement. Mais un épicier, forte tête du cru, s'est mis en travers, déclarant que l'édifice n'avait aucune valeur archéologique. Et l'affaire n'a jamais pu aboutir. »

Non pas, dit M. Deshayes : « L'aventure de l'église de Bornel est toute différente. Depuis de longues années, l'église de Bornel menace ruine ; on dut même interdire l'accès de la nef, à cause du danger. Les dévots de la paroisse imaginèrent, pour faire payer la note par les contribuables, de demander le classement de l'église... *C'est le conseil municipal lui-même qui prit l'initiative de demander ce classement... L'administration enquêta, les hommes de l'art et l'inspecteur des monuments historiques vinrent sur place, et, lorsqu'ils eurent visité le « superbe exemplaire » que le conseil municipal leur avait signalé, ils haussèrent les épaules et firent un rapport*

défavorable au classement. Ce n'est pas l'opinion de l'épicier qui triompha, mais bien celle de l'inspecteur des beaux-arts... »

Ainsi parle M. Deshayes et il est difficile de voir deux versions plus parfaitement opposées que la sienne et la mienne. Eh bien ! comme il est indispensable au succès de ma campagne que la vérité des cas scandaleux que je dénonce demeure certaine, je vais donner les noms et établir les faits.

C'est M. Lequesne, propriétaire à Bornel, qui avait pris l'initiative de la souscription des quinze mille francs offerts à l'Etat pour la consolidation de l'église. Et si M. Lequesne et ses amis offraient leur argent à l'Etat et non pas à la commune, c'est que la commune exigeait qu'ils prissent l'engagement d'entretenir dorénavant l'édifice à leurs frais. Or, les quinze mille francs suffisaient pour les travaux urgents à exécuter dans la nef qui menaçait ruine et qui était interdite aux paroissiens. Le conseil municipal ayant refusé le classement, il a été impossible de donner suite à cette proposition.

Que nous raconte M. Deshayes ? Que le conseil municipal a pris l'initiative de demander le classement ! M. Deshayes est bien mal renseigné. S'il en eût été ainsi, l'église aurait été classée immédiatement. *Le rapport favorable au classement a été rédigé par M. Acher, architecte à Beauvais, et M. l'ins-*

pecteur général Selmersheim l'avait approuvé, ainsi que la commission. M. Deshayes écrit que l'inspecteur des monuments historiques haussa les épaules et fit un rapport défavorable. Eh bien ! que M. Bouffandeau conduise son ami Deshayes aux archives des Monuments historiques ; ils y trouveront les deux rapports favorables au classement de cette église du XIIIe siècle. Puis que les deux augures se reportent au texte de la délibération du conseil municipal de Bornel qui fit échouer le classement ; ils y verront qu'un conseiller déclara l'église dénuée de la moindre valeur archéologique.

Etait-ce un épicier, un notaire, un rentier, ce conseiller-là ? Vous pensez bien que voilà un point que je n'ai plus envie de préciser, puisque, en visant un seul personnage de Bornel, j'ai pu froisser quelques-uns des membres de sa profession. J'abandonne l'épicier. Mais, au risque de déplaire maintenant aux honorables membres du barreau de Paris, il faut bien que je dise que personne n'a montré plus d'acharnement que leur distingué confrère, M. Deshayes lui-même, pour empêcher le classement de l'église de Bornel. Il ne le niera pas, je le sais ; il s'en fait gloire et mérite. Eh bien ! je pense qu'il est content maintenant de connaître tout au clair, grâce à moi, l'histoire de cette grande bataille autour de l'église de Bornel, autour de ce monu-

ment du XIIIe siècle qui, pendant ce temps-là, s'écroule.

NOTE II

Comme sanction au débat, et après que la Chambre avait entendu MM. Joseph Reinach, Dubarle, Marcel Sembat, Jacques-Louis Dumesnil, le ministre de l'Intérieur (M. Steeg) et M. Beauquier, M. Maurice Barrès avait déposé la proposition de résolution qui suit :

« La Chambre, considérant que l'ensemble de nos monuments d'architecture religieuse constitue un trésor national et qu'il y a lieu de le sauvegarder, invite le Gouvernement à assurer, par des règles légales, la préservation et la conservation de ces monuments. »

Cette proposition était signée de députés appartenant à tous les partis. Elle fut néanmoins écartée par l'adoption d'un ordre du jour pur et simple qui maintient le *statu quo* et refuse de rien changer à la situation désastreuse des églises.

La lecture de l'*Officiel* établit qu'il eût suffi de déplacer treize voix pour sauver les églises de France. Elles eussent été sauvées si le gouvernement avait osé dire un seul mot en leur faveur.

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le vingt juin mil neuf cent treize

POUR LA

SOCIÉTÉ DES TRENTE

PAR

BUSSIÈRE

A SAINT-AMAND (CHER)

SOCIÉTÉ DES TRENTE

Publier trente volumes du même format, avec des caractères classiques, une justification agréable, un papier solide, ne publier que des ouvrages lisibles et bien écrits, avec de bons auteurs et sur des sujets intéressants, sans se soucier des modes littéraires et des habitudes d'un jour, en un mot contribuer au relèvement de l'édition et de la librairie, tel est le but de la *Société des Trente*, formée par un groupe d'amateurs et d'auteurs qui veulent montrer que l'on peut imprimer de beaux livres à un prix relativement peu élevé.

La Société des Trente publiera les trente volumes qui composeront sa collection en cinq ans, à raison de six par an.

Ces ouvrages seront tirés à 530 exemplaires numérotés à la presse, dont 10 sur papier de Chine numérotés de 1 à 10, 20 sur papier du Japon numérotés de 11 à 30 et 500 sur papier vergé d'Arches numérotés de 31 à 530.

Le format choisi est l'in-8 écu ($140^{mm} \times 200^{mm}$), qui est celui de ce volume.

Le caractère est le Didot classique.

Les volumes seront vendus en librairie au prix de 5 francs l'exemplaire sur papier vergé, 15 francs sur papier du Japon et 20 francs sur papier de Chine.

Les personnes qui souscriront aux six volumes de l'année auront à verser une somme

de 25 francs pour l'édition sur papier vergé d'Arches, de 75 francs pour l'édition sur papier du Japon ou de 100 francs pour l'édition sur papier de Chine.

La collection sera complète lorsqu'il aura paru trente volumes, qui ne seront jamais réimprimés.

Nous avons déjà publié :

MAURICE BARRÈS, *Pour nos Eglises.*
EMILE BERNARD, *Souvenirs sur Cézanne.*
HENRI MARTINEAU, *L'Itinéraire de Stendhal.*
ANDRÉ SALMON, *La Jeune Peinture Française.*
LUCILE DE CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes.*
REMY DE GOURMONT, *Le Chat de Misère.*
MAURICE BARRÈS, *Autour des Églises de Village.*

Voici la liste des ouvrages qui paraîtront successivement :

AUGUSTE SÉRIEYX, *Vincent d'Indy.*
ALFRED CAPUS, *Boulevards et Coulisses.*
CHATEAUBRIAND, *Journal d'un Conclave.*
JULES DESTRÉE, *La Wallonie.*
EUGÈNE MARSAN, *Charles Maurras.*
LAURENT TAILHADE, *Quelques Fantômes de Jadis.*
ANDRÉ SALMON, *La Jeune Sculpture Française.*
X. MARCEL BOULESTIN, *Le Monde et la Société en Angleterre.*
ANDRÉ HALLAYS, *Charles Bordes.*

La Société a choisi pour la représenter auprès de ses souscripteurs et des libraires M. Messein, éditeur, 19, quai Saint-Michel, qui reçoit les souscriptions pour l'année, ainsi que les commandes de volumes séparés.

